

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Quarante-huitième session****Bonn, 30 avril-10 mai 2018**

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés**Questions relatives aux pays les moins avancés****Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport de la trente-troisième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts)¹, tenue à Sao Tomé du 5 au 9 février 2018.
2. Le SBI a exprimé sa gratitude au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe, qui avait accueilli cette réunion.
3. Le SBI a remercié le Groupe d'experts et le secrétariat pour leurs activités en faveur des pays les moins avancés (PMA). Il a accueilli avec satisfaction le programme de travail glissant sur deux ans pour 2018-2019 du Groupe d'experts², et a invité celui-ci à organiser ses activités selon les priorités en tenant compte des ressources disponibles.
4. Le SBI a accueilli avec satisfaction les travaux du Groupe d'experts visant à formuler les recommandations relatives à l'actualisation du programme de travail en faveur des PMA³.
5. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes, y compris les organisations bilatérales et multilatérales, à continuer de fournir des ressources à l'appui du programme de travail du Groupe d'experts.
6. Le SBI a noté qu'au 30 avril 2018, le financement total approuvé en faveur du Fonds pour les PMA au cours de l'exercice financier 2018 du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'élevait à 48 millions de dollars, et que le montant cumulatif des approbations de financement depuis la création du Fonds pour les PMA était de 1,2 milliard de dollars.
7. Le SBI a aussi noté qu'au 30 avril 2018, 21 propositions de projets pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation soumises par des PMA, représentant un montant total de 156 millions de dollars, avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et étaient en attente d'affectation de ressources au titre du Fonds pour les PMA.

¹ FCCC/SBI/2018/4.

² Le programme de travail est reproduit à l'annexe I du document FCCC/SBI/2018/4. Conformément au paragraphe 3 de la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts élabore un programme de travail glissant sur deux ans pour examen par le SBI à sa première session de l'année.

³ Voir le document FCCC/SBI/2018/4, par. 62 à 66.



8. Le SBI a pris note avec satisfaction de la poursuite de la collaboration entre le Groupe d'experts et le secrétariat du Fonds vert pour le climat visant à fournir des orientations et des conseils techniques aux PMA sur l'accès au financement du Fonds aux fins de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA).

9. Le SBI a noté que six propositions des PMA concernant l'élaboration de PNA avaient été approuvées par le secrétariat du Fonds vert pour le climat au 1^{er} mai 2018.

10. Le SBI a demandé au Groupe d'experts d'examiner les éléments contenus dans le rapport mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, notamment les besoins⁴ liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties (COP) à sa vingt et unième session, qu'il pourrait prendre en considération dans le cadre de son programme de travail en vue de l'élaboration de ses futurs programmes de travail, selon que de besoin.

11. Le SBI a accueilli avec satisfaction les informations⁵ communiquées par les Parties à l'intention du Groupe d'experts en vue d'examiner la nécessité d'actualiser le programme de travail en faveur des PMA et de formuler des recommandations pour examen à la présente session, conformément au paragraphe 3 de la décision 19/CP.21.

12. Le SBI a pris note du rapport⁶ sur les dispositions relatives à l'appui et à la flexibilité en faveur des pays les moins avancés et à l'aide dont ces pays ont besoin pour opérer une transition sans heurt au moment de leur reclassement.

13. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquantième session (juin 2019), en tenant compte notamment du rapport mentionné au paragraphe 12 ci-dessus et du rapport du FEM à la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session, en vue de formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa vingt-cinquième session (novembre 2019).

14. Le SBI a poursuivi l'examen des travaux du Groupe d'experts, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, en application de la décision 1/CP.21 (par. 41 et 45). Il a pris note des conclusions formulées au titre du point 11 de son ordre du jour ayant trait aux résultats des réunions communes concernant ces travaux.

15. Le SBI a recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter à sa vingt-quatrième session (décembre 2018) un projet de décision sur le programme de travail en faveur des PMA (pour le texte du projet de décision, se reporter au document FCCC/SBI/2018/L.17/Add.1).

⁴ Voir le document FCCC/SBI/2018/4, par. 50 à 52.

⁵ Communications soumises par l'Éthiopie, au nom des PMA, et par la Bulgarie, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc.int/submissions_and_statements.

⁶ FCCC/SBI/2018/8.